

ANNEE 2018

Délibération n°

20180036

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUILLET 2018

Date de convocation : 19 juillet 2018

Date d'affichage : 27 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	12
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	15

Vote : 15
Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 24 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 juillet 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Emmanuelle DALLET, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY.

Absent(s) excusé(s) : Mmes Annie UHALDEBORDE, Brigitte ETCHEVERRY, Sophie DELETTRE (pouvoir à Michel LAHORGUE), Dominique VIGIER. & Ms Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ (pouvoir à Marie-Dominique GAY), Michel GONY (pouvoir à Pierre SORHAITS).

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

Objet : Création d'un poste d'Animateur territorial

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'animateur territorial pour assurer les missions de responsable du service enfance – jeunesse.

Après avoir entendu Monsieur Le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- la création, à compter du 1^{er} août 2018, d'un emploi permanent à temps complet d'animateur territorial,
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

▪ de porter ces modifications au tableau des effectifs arrêté le 14 juin 2018.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Monsieur Le sous-préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/07/2018